



MONTPELLIER UC ESCRIME

INSCRIPTIONS

A la salle d'escrime (Pitot) aux horaires suivants :

MARDI 5 ET 12 SEPTEMBRE : 18h à 20h

MERCREDI 6 ET 13 SEPTEMBRE : 14h à 19h

VENDREDI 8 ET 15 SEPTEMBRE : 18h à 20h

Tous les documents nécessaires à l'inscription au club s'ont téléchargeables sur le site du Montpellier UC Escrime.

Créneaux cours d'essai

5-6 ans : MERCREDI 13 et 20 SEPTEMBRE à 14H

7-8 ans : MERCREDI 13 et 20 SEPTEMBRE à 15H

9-10 ans : MERCREDI 13 et 20 SEPTEMBRE à 16H

11 à 15 ans : MERCREDI 13 et 20 SEPTEMBRE à 17H

Escrime artistique (dès 15 ans) : MERCREDI 20 SEPTEMBRE à 18H

Combat sportif au sabre laser (dès 15 ans) : MERCREDI 20 SEPTEMBRE à 19H30

CONSEIL :

Restez informés de l'actualité du club en nous suivant sur notre **facebook** : Montpellier UC escrime

DOCUMENTS A FOURNIR

**Pour les premières inscriptions
ainsi que pour les catégories
vétérans (année 1978 et avant)**



La fiche d'inscription renseignée et signée

Une photo d'identité récente

Pour toutes premières inscriptions hors vétérans

Le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime et en compétition ([fiche CACI simple](#))

Pour les vétérans :

Le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime et en compétition ([fiche CACI vétérans](#))

Pour les étudiants :

Photocopie de la carte d'étudiant 2017-2018

Les règlements correspondants

**Pour les renouvellements d'adhésion
(hors catégories vétérans)**



La fiche d'inscription renseignée et signée

Une photo d'identité récente

L'attestation questionnaire santé signée

A condition que le certificat médical déjà fourni au club date de moins de trois ans et que toutes les réponses à l'auto-questionnaire santé CERFA soient négatives ([fiche attestation](#))

OU

En cas de réponse positive à l'une des questions de l'auto-questionnaire santé CERFA

Un nouveau certificat médical ([fiche CACI simple](#))

Pour les étudiants :

Photocopie de la carte d'étudiant 2017-2018

Les règlements correspondants

ATTENTION / L'inscription des nouveaux adhérents ne sera validée qu'après remise du certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique de l'escrime

CAS SPECIFIQUES CONCERNANT LES SURCLASSEMENTS DE COMPETITEUR.ICE.S

Nécessité de fournir, en fonction des catégories (cf. notice commission médicale F.F.E)

- un certificat médical d'absence de contre-indication et de simple surclassement
- le formulaire de double surclassement et de simple surclassement encadré